REPUBLIQUE FRANCAISE - VILLE DE BAYONNE (PA)

O/J N°15

Séance du 1er juin 2017

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 26 mai 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-000-

PRESENTS: M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoints; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Belbaraka, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Iriart, Mme Wagner conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR: Mme Juzan à Mme Duhart; M. Salducci à M. le Maire; Mme Candillier à M. Arcouet; Mme Destin à M. Laiguillon.

<u>ABSENTS</u>: Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga.

SECRETAIRE: M. Boutonnet.

M. Millet-Barbé présente le rapport suivant :

<u>OBJET</u>: <u>CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE</u> – Demande de subvention au Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) – Acquisition de gilets pare-balles.

Afin d'assurer la sécurité des fonctionnaires de Police municipale en cas d'agression au moyen d'armes à feu, la ville de Bayonne a décidé en 2012 de les équiper de gilets pareballes individuels.

A la suite de deux départs en retraite, deux nouveaux fonctionnaires ont été recrutés par voie de mutation. Le premier a pris ses fonctions dans le service le premier février 2017 et le second au premier avril.

Afin que tous les agents bénéficient du même niveau de protection, il est nécessaire de procéder à l'acquisition de deux nouveaux gilets pare-balles individuels. Cet achat, pour un montant de 1291 € TTC, est éligible à une subvention du fond interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) à hauteur de la moitié du prix dans la limite de 250 € par article.

Aussi, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à présenter un dossier de demande de subvention pour l'acquisition de deux gilets pare-balles.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE Par délégation du Maire, Dominique Foulon Directeur général adjoint